



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(27)/2
9 mai 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Vingt-septième réunion directive
Genève, 19 juillet 2001

**CONTRIBUTION DE LA CNUCED À LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU
PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90: ACTIVITÉS DE LA CNUCED
EN FAVEUR DE L'AFRIQUE**

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	4
RECHERCHES ET ANALYSE CONCERNANT LES POLITIQUES	4
A. Examen par le Conseil du commerce et du développement de la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90	4
B. <i>Rapport sur les pays les moins avancés 2001</i>	5
ACTIVITÉS SECTORIELLES	5
A. Commerce international	5
1. Programme intégré conjoint CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP)	5

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
2. Cadre intégré pour l'assistance technique lié au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce	9
3. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	10
4. Programme d'assistance technique PNUD/CNUCED pour l'Afrique	10
5. Produits de base	11
6. TRAINMAR	12
7. TRAINFORTRADE	13
8. Projet de coopération technique relatif à l'accès au marché et aux législations et préférences commerciales.....	13
B. Services.....	14
1. Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS).....	14
2. Le programme relatif aux pôles commerciaux.....	15
3. SYDONIA	15
4. Commerce électronique	16
5. Transports	16
6. Assurances et financement	17
7. Transport multimodal et facilitation du commerce	17
C. Dette et gestion de la dette	17
1. Club de Paris	17
2. L'initiative PPTE	18
3. Programme relatif au système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE).....	18

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
D. Investissement international et développement des entreprises.....	19
1. Investissement.....	19
2. Développement des entreprises	21
E. Programme global CNUCED/PNUD sur la mondialisation, la libéralisation et le développement humain durable	22
F. Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l’Afrique	23

INTRODUCTION

1. Le Conseil du commerce et du développement examine chaque année à l'une de ses réunions directives un rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique. Dans le présent document - cinquième d'une série soumise depuis la quinzième réunion directive du Conseil - on expose l'orientation générale des travaux de recherche et d'analyse menés par la CNUCED sur la problématique du développement en Afrique et on décrit brièvement certaines activités (services consultatifs et coopération technique, notamment) menées dans les différents secteurs relevant du mandat de la CNUCED. Le présent rapport complète et actualise les informations figurant dans le document TD/B/EX(25)/2, soumis en septembre 2000 au Conseil à sa vingt-cinquième réunion exécutive.

RECHERCHES ET ANALYSE CONCERNANT LES POLITIQUES

A. Examen par le Conseil du commerce et du développement de la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

2. À sa quarante-septième session, le Conseil a été saisi pour examen au titre de ce point d'un rapport établi par le secrétariat de la CNUCED intitulé «Les flux de capitaux et la croissance en Afrique», dans lequel il est constaté que la croissance demeure trop irrégulière et trop lente en Afrique pour permettre l'élévation du niveau de vie et l'accroissement de l'épargne intérieure. Comme les apports de capitaux privés, notamment l'investissement étranger direct (IED), sont à la traîne plutôt qu'à la pointe de la croissance, c'est aux capitaux publics qu'il revient de pallier le manque de ressources. Rompre le cercle vicieux d'une croissance faible conjuguée à la pauvreté suppose, entre autres, l'apport soutenu de ressources financières extérieures d'un montant suffisamment élevé (le double des flux actuels d'aide publique au développement - APD) pour donner à la région l'impulsion dont elle a besoin afin d'accélérer sa croissance et de la maintenir à un niveau plus élevé que dans le passé, ce qui concourrait à réduire la dépendance à l'égard de l'aide à l'avenir. Les délibérations du Conseil du commerce et du développement, auxquelles ont participé des experts, ont débouché sur l'adoption de conclusions convenues relatives à nombre des éléments susmentionnés.

3. Dans sa résolution A/RES/55/182 du 18 janvier 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a prié le Secrétaire général de veiller à ce que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement mette en route le processus préparatoire de l'opération finale d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre - dans les domaines relevant de sa compétence - du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de lui soumettre un rapport à ce titre à sa cinquante-sixième session pour examen. L'Assemblée générale a estimé qu'il convenait de s'intéresser en particulier aux éléments suivants: diversification et capacités de production, flux de ressources et endettement extérieur, investissement étranger direct et placements de portefeuille, accès à la technologie, ce en mettant l'accent sur les problèmes commerciaux de l'Afrique. Compte tenu de ce qui précède, le secrétariat a mis en route une analyse de l'état d'avancement du nouveau Programme, qui sera soumise pour examen au Conseil du commerce et du développement à sa quarante-huitième session, et à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session.

4. Dans le prolongement d'un projet financé par le Gouvernement japonais sur le thème «Le développement économique et la dynamique régionale en Afrique eu égard aux enseignements de l'Asie de l'Est», le Gouvernement égyptien a accueilli les 20 et 21 mars 2001 au Caire un atelier sur le thème «La gestion des flux de capitaux: Expériences comparées et incidences pour l'Afrique». Cet atelier a rassemblé des participants de 14 pays africains¹ et sept experts qui ont présenté des communications établies pour cette occasion. L'atelier a porté sur les questions suivantes: flux de capitaux; dette publique et gestion macroéconomique; données d'expérience concernant la libéralisation et la gestion des mouvements de capitaux; le secteur des entreprises. Les conclusions de l'atelier seront portées à l'attention du Conseil du commerce et du développement et les communications seront publiées par le secrétariat.

B. Rapport sur les pays les moins avancés 2001

5. La première partie du Rapport sur les pays les moins avancés 2001 portera sur la conjoncture récente dans les pays les moins avancés, notamment l'évolution des flux d'aide extérieure, l'endettement extérieur et l'allègement de la dette, le commerce extérieur. La deuxième partie sera consacrée aux problèmes spécifiques de la lutte contre la pauvreté dans les pays les moins avancés, à la manière dont la pauvreté peut être atténuée grâce à une stratégie de développement privilégiant le renforcement des capacités productives et au rôle revenant à l'action internationale dans la lutte contre la pauvreté.

ACTIVITÉS SECTORIELLES

A. Commerce international

1. Programme intégré conjoint CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP)²

a) Évaluation à mi-parcours

6. En 2000, une équipe externe composée de deux consultants privés et de représentants de la communauté des donateurs a procédé à une évaluation du Programme intégré dont les conclusions sont récapitulées dans le paragraphe reproduit ci-après:

«Le Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP) constitue une entreprise pionnière tendant à remédier aux problèmes auxquels les pays les moins avancés et autres pays en développement pauvres sont confrontés dans leurs relations avec le système commercial multilatéral. Dans cette optique, il s'agit d'un instrument touchant aux questions clefs que sont le commerce et la pauvreté, aspect qu'il convient toutefois de rendre encore plus explicite. Il est très rare que trois organismes multilatéraux conjuguent leurs efforts pour assurer la programmation en commun d'une assistance technique dans un domaine particulier... La coopération et la collaboration entre organismes vont certes

¹ Afrique du Sud, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

² Les pays bénéficiaires sont: le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Tunisie.

en augmentant mais la programmation commune reste chose rare. Le Programme intégré conjoint participe ainsi à une approche novatrice de l'assistance technique; les travaux menés jusqu'à présent dans ce cadre ont permis d'affiner la réflexion sur les méthodes et mécanismes de l'assistance technique liée au commerce».

7. L'équipe d'évaluation a en outre estimé que le Programme intégré devrait être élargi à d'autres pays africains. Dans une lettre adressée en janvier au Secrétaire général de la CNUCED, le Président du Groupe des États africains à Genève a indiqué souscrire au rapport d'évaluation. Selon le Groupe des États africains entre autres résultats notables du projet, il convient de faire ressortir les suivants: «mise en valeur des ressources humaines; meilleure compréhension des questions liées au système commercial multilatéral; facilitation des préparatifs de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC; réalisation des travaux préparatoires à la définition de stratégies pour le secteur des exportations dans les pays destinataires; mise à niveau des capacités dans le domaine des douanes et des normes et renforcement de la collaboration entre le secteur public et le secteur privé concernant les questions liées au système commercial multilatéral; attitude plus positive à l'égard du système commercial multilatéral et de l'OMC, notamment de la part du secteur privé; contribution aux efforts tendant à renforcer les capacités institutionnelles dans les pays destinataires». Enfin, le Groupe des États africains a demandé aux pays donateurs d'envisager favorablement la possibilité de reconduire leur soutien pour le peu de temps nécessaire à la pérennisation des acquis de ce projet.

b) Activités entreprises au titre du Programme intégré conjoint

i) Soutien aux institutions du système commercial multilatéral: Comités nationaux institutions sur l'OMC

8. Les comités nationaux interinstitutions ont pour objet principal d'assurer la coordination et la gestion des mécanismes nationaux de politique commerciale dans l'optique de l'application des accords de l'OMC et des préparatifs des négociations commerciales, leur souci étant de renforcer la participation effective de chaque pays et de maximiser les avantages découlant du système. Des efforts visant à relancer les comités interinstitutions ont été mis en route et donneront lieu à l'envoi en mission de consultants internationaux chargés de réaliser avec l'appui de consultants nationaux des études devant être examinées lors de séminaires nationaux des comités interinstitutions et de deux réunions régionales de haut niveau (pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est respectivement).

ii) Assistance dans le domaine douanier

9. Ce volet a pour objet d'aider les administrations douanières nationales à acquérir les moyens de mettre en œuvre les nouvelles règles du système commercial multilatéral concernant les questions douanières, en particulier l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane et les dispositions relatives aux règles d'origine. Les activités menées au titre du Programme intégré ont eu des retombées importantes dans la plupart des pays membres, notamment la formation d'un grand nombre de personnes dans le cadre d'ateliers sous-régionaux et d'activités locales de formation. Jusqu'à présent sept pays ont bénéficié de ces sessions de formation. Un exemple notable est fourni par le Kenya, où quelque six cents fonctionnaires des douanes et agents du secteur privé ont suivi une formation locale.

iii) Alignement de la législation et de la réglementation

10. Ce volet a pour but d'aider les pays bénéficiaires du Programme intégré à mettre leur législation nationale en conformité avec les règles et accords en vigueur dans le cadre du système commercial multilatéral. Quoique modestes, les travaux menés ont permis d'inventorier les décrets et lois, de fournir un texte de législation type et de faciliter l'élaboration de textes de loi. Le Programme intégré a en outre favorisé la coopération sous-régionale grâce à l'échange de données d'expérience sur la révision de la législation relative au commerce, comme le fait clairement ressortir l'initiative prise par l'Ouganda d'accueillir en octobre 2000 le séminaire sous-régional sur la mise en œuvre des Accords de l'OMC.

iv) Centres de référence

11. Deux ou trois centres de référence ont été mis en place dans chaque pays pour diffuser de la documentation et des informations relatives au système commercial multilatéral auprès des responsables, des entreprises, des milieux universitaires, des médias et du grand public. Des documents pertinents de la CNUCED, du CCI et de l'OMC ont été communiqués à la plupart de ces centres de référence.

v) Gestion de l'information commerciale

12. Ce volet a pour but de contribuer au renforcement des services nationaux d'information commerciale. Dans le cadre du Programme intégré, on a envoyé en mission des consultants pour effectuer des études et on a organisé des ateliers nationaux. En raison de contraintes financières, aucune activité n'a jusqu'à présent pu être menée en Côte d'Ivoire et au Kenya. Des travaux supplémentaires sont prévus et doivent aboutir à la constitution d'un réseau national de producteurs et de fournisseurs d'information commerciale. Il est envisagé de créer des pôles commerciaux dans le cadre plus large des services d'information commerciale.

vi) Mise en réseau des partenaires du Programme et des réseaux nationaux

13. Ce volet a pour but de mettre en place un mécanisme de communication appelé à relier, par le canal de l'Internet, les réseaux de formation et centres de référence du Programme intégré ainsi que les institutions basées à Genève. On a déjà mené des études de faisabilité, conçu et mis à l'essai un prototype et choisi un développeur de logiciel. Le principal sujet de préoccupation est le coût et la viabilité de ce type de mécanisme à l'achèvement du Programme intégré.

vii) Mise en valeur des ressources humaines et renforcement des connaissances relatives au système commercial multilatéral

14. De nombreuses activités ont été mises en œuvre au titre de ce volet qui est sans doute celui qui recueille le plus de ressources et est le plus important sous l'angle des résultats et des possibilités ultérieures d'expansion. Plusieurs types de sessions de formation ont été organisés: trois séminaires à Genève, une vingtaine de séminaires sous-régionaux consacrés à des sujets spécialisés et quelques sessions de formation locale. Les gouvernements et les participants sont dans l'ensemble convenus que les séminaires organisés à Genève avaient utilement contribué à la compréhension du système commercial multilatéral, en permettant plus particulièrement de former un grand nombre de personnes ayant par la suite à leur tour dispensé une formation à

l'échelon local. On s'est également grandement félicité des séminaires sous-régionaux qui avaient permis de former 400 personnes dans différents domaines spécialisés.

15. La mise en place de réseaux locaux de formateurs est en cours. Toutefois, hormis au Kenya ou en Ouganda où d'importants progrès ont été accomplis, la formation locale a manqué d'ampleur dans les autres pays, où le financement demeure un problème majeur.

viii) Études générales et colloques nationaux

16. Des études de pays sur l'impact du système commercial multilatéral ont été mises en route et plusieurs menées à leur terme. Les études relatives à l'Afrique de l'Est et au Ghana ont donné des résultats satisfaisants alors que les études concernant les pays francophones d'Afrique de l'Ouest n'ont pas répondu aux critères et sont en cours de révision. Des études sur la politique en matière de transfert de technologie pour quatre pays anglophones ont été menées à bien.

17. L'expérience montre que les colloques nationaux concourent utilement à sensibiliser aux questions relatives au système commercial multinational à l'échelon du pays, tout en apportant des contributions utiles au processus de révision des études sur l'impact du système commercial multilatéral et à l'affinement des processus d'élaboration de matrices d'exportation et de stratégies sectorielles d'exportation. Les colloques ont eu pour autre effet avantageux d'aider les pays concernés à se préparer à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC.

ix) Stratégies nationales et sectorielles

18. Jusqu'à présent, le CCI a établi des matrices d'exportation pour des produits et marchés prioritaires. Ces documents ont été examinés lors de colloques nationaux et un consensus s'est dégagé quant aux priorités en matière de développement du secteur des exportations. Il apparaît clairement que dans de nombreux pays ce volet est jugé hautement prioritaire. Consolider les acquis et aller au-delà supposent donc une attention accrue. Les matrices d'exportation élaborées jusqu'à présent ont dans l'ensemble été considérées de bonne qualité.

x) Secret commercial - Le livre des réponses pour l'exportation

19. Un ouvrage sur ce thème est en cours de finalisation dans plusieurs pays. La quasi-totalité des travaux est effectuée par les organisations de promotion du commerce.

xi) Financement des exportations

20. Des travaux sont en cours dans deux domaines: l'adaptation du guide général «Comment s'adresser aux banques» aux besoins des différents pays bénéficiaires du Programme intégré; la réalisation d'études analytiques sur les mécanismes de financement des exportations.

xii) Gestion de la qualité et emballage pour l'exportation dans le contexte du système commercial multilatéral

21. Ce volet a pour objet d'appuyer la mise en place de points nationaux d'information au sein des organismes nationaux de normalisation. Les points nationaux d'information sont appelés à diffuser des renseignements pertinents concernant l'Accord relatif aux obstacles techniques au commerce et l'Accord sur l'application de mesures sanitaires et phytosanitaires. Dans le cadre

du Programme intégré, on a fourni du matériel à plusieurs organismes nationaux de normalisation, organisé des voyages d'étude pour les membres de leur personnel et donné accès à une base de données contenant des informations sur les normes, mise en place par l'Institut allemand de normalisation (DIN) à Berlin: «DIN Global». Les organismes de normalisation bénéficiaires ont estimé très utile l'apport du Programme intégré commun.

2. Cadre intégré pour l'assistance technique lié au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce

22. Suite aux propositions formulées l'an passé dans une déclaration commune par les dirigeants des six principaux organismes d'assistance au sujet du Cadre intégré tendant à en améliorer la mise en œuvre, des travaux intensifs ont été entrepris. Au cours des derniers mois, ces travaux ont été menés par les organismes concernés dans le cadre de réunions régulières du Groupe de travail interorganisations et en collaboration avec les représentants des donateurs et des PMA à Genève. Des rapports intérimaires sur ces divers travaux de suivi ont été soumis pour examen au Sous-Comité du commerce des pays les moins avancés et au Conseil général de l'OMC. Ce processus a porté principalement sur les trois propositions suivantes:

- Intégrer les priorités commerciales dans les stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté des PMA;
- Créer un fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré, mobiliser le soutien des donateurs en faveur du Fonds ainsi que des contributions volontaires pour aider à assurer cette intégration et à formuler et exécuter des programmes et projets;
- Créer un comité directeur du Cadre intégré appelé à orienter son action et à servir d'instance d'évaluation continue des progrès accomplis dans un souci de responsabilisation, de transparence et d'appropriation accrues.

23. Toutes les parties concernées sont convenues que les priorités commerciales devraient être intégrées dans les stratégies de développement d'ensemble des PMA. C'est dans ce contexte que les six principaux organismes ont organisé conjointement un séminaire relatif au Cadre intégré sur le thème: «Incidences, sur le plan des politiques, de l'intégration du commerce dans les stratégies de développement par pays: Perspectives des pays les moins avancés», tenu à Genève les 29 et 30 janvier 2001. Ce séminaire avait pour objectif de favoriser une meilleure compréhension du concept et du processus ainsi que d'exposer les outils requis pour l'intégration du commerce; ses conclusions constitueront une contribution commune des six principaux organismes d'assistance à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

24. À titre de mesure pratique et concrète visant à donner effet aux nouveaux dispositifs de mise en œuvre du Cadre intégré, le Sous-Comité du commerce des pays les moins avancés de l'OMC a adopté le 12 février 2001, à sa vingt-troisième session, un programme pilote pour le Cadre intégré ayant pour objet d'aider les pays s'étant clairement engagés à faire une place à un «chapitre sur l'intégration du commerce» dans leur stratégie de développement d'ensemble - qu'elle s'inscrive dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté ou dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ce programme pilote prévoit: la création d'un fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré comportant deux guichets -

l'un pour les contributions affectées et l'autre pour les contributions non affectées; un comité directeur du Cadre intégré chargé de définir la politique et d'en surveiller l'application, de coordonner, de suivre et d'évaluer l'état d'avancement du Cadre intégré; un groupe de travail interorganisations chargé d'assumer diverses fonctions relevant du Fonds d'affectation spéciale, dont l'échange d'informations, la coordination des manifestations, l'élaboration du programme de travail et du budget et l'échelonnement des activités. Les ressources versées au Fonds d'affectation spéciale serviront à aider les PMA à se doter d'un cadre analytique et à formuler une politique en vue de l'intégration du commerce dans leur stratégie nationale de développement ainsi qu'à formuler des propositions de programmes et de projets chiffrés. Dans un premier temps, un programme pilote a été approuvé pour trois PMA (Cambodge, Madagascar et Mauritanie). Des contributions d'un montant total de 4,5 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale ont été annoncées par la Communauté européenne, le Danemark, le Canada, le Royaume-Uni, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède, le PNUD et la Banque mondiale. Les enseignements tirés du programme pilote serviront à déterminer s'il y a lieu de l'étendre à d'autres PMA.

3. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

25. À la mi-mars 2001, le secrétariat de la troisième Conférence sur les PMA avait reçu les programmes nationaux d'action de 29 PMA africains; 9 d'entre eux ont été approuvés par le gouvernement concerné (Bénin, Burkina Faso, Érythrée, Guinée, Malawi, Soudan, Tchad, Togo et Zambie) et les 20 autres devraient l'être sous peu.

26. La CNUCED a aidé plusieurs PMA africains à établir leur programme national d'action par le canal des coordonnateurs régionaux et des fonctionnaires de pays. Au titre des préparatifs de la troisième Conférence sur les PMA devant se tenir à Bruxelles en mai 2001, on a de plus organisé un grand nombre de manifestations portant sur les questions de fond devant être examinées lors de la Conférence, notamment le commerce, l'investissement, les femmes, le tourisme, la diversification des produits. Le Secrétaire général de la CNUCED a participé à nombre de ces activités et présidé la Conférence ministérielle pour l'Afrique préparatoire à la troisième Conférence sur les PMA organisée par la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba.

4. Programme d'assistance technique PNUD/CNUCED pour l'Afrique

27. En collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (PNUD), la Communauté économique africaine (OUA) et plusieurs groupements sous-régionaux, la CNUCED a réalisé plusieurs études, organisé des ateliers et envoyé des missions consultatives dans des pays de l'Afrique subsaharienne portant sur le programme incorporé de l'OMC concernant les négociations relatives à l'agriculture et aux services. Deux ateliers sous-régionaux sur le commerce des services chargés d'examiner les enseignements tirés d'études réalisées au titre du programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique ont été organisés, l'un en mars, pour les pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie) plus le Burundi, l'Érythrée, l'Éthiopie et le Rwanda, et l'autre en juin, pour les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Trois ateliers ont été consacrés respectivement aux thèmes suivants: i) l'agriculture et les relations commerciales ACP-UE dans le cadre de l'Accord de Cotonou (novembre, Bruxelles, Belgique); ii) le mandat relatif aux négociations sur les services dans

le cadre de l'OMC (novembre, Genève, Suisse); iii) l'émergence de nouvelles questions dans le cadre de l'OMC (décembre, Port-Louis, Maurice). Les divers documents consacrés à des sujets sectoriels et thématiques examinés à l'occasion de ces ateliers seront rassemblés dans un recueil et publiés en 2001. Les missions consultatives suivantes sur la participation de l'Afrique aux négociations commerciales internationales ont été organisées à la demande: i) Séminaire de haut niveau sur les instruments de promotion et de suivi du commerce extérieur en Afrique centrale (novembre, Douala, Cameroun); ii) troisième Conférence des Ministres du commerce de la Communauté économique africaine (OUA) (septembre, Le Caire, Égypte); iii) troisième Conférence des Ministres du commerce des pays ACP (décembre, Bruxelles, Belgique).

Impact

28. L'accumulation d'un stock de renseignements économiques sur les intérêts critiques de l'Afrique en matière de commerce et de développement ventilés à l'échelon national, sous-régional et régional dans le contexte des négociations commerciales internationales est vitale pour les pays africains, dans l'optique tant des négociations de l'OMC que du processus ACP. Il faut espérer que le PNUD continuera à financer ce type d'activité en coopération avec la CNUCED, en particulier dans la perspective des préparatifs et du suivi de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC.

5. Produits de base

a) Diversification et développement basé sur les produits de base

29. Les pays africains sont les principaux bénéficiaires du projet «Renforcer les capacités en vue de la diversification et d'un développement basé sur les produits de base» s'inspirant des principes énoncés dans le projet de «Cadre opérationnel d'action pour la diversification des économies africaines» (voir le paragraphe 24 du document TD/B/EX(25)9/2). Ce projet prévoyait l'organisation de 7 ateliers régionaux - en particulier 4 concernant l'Afrique, dont 2 ont déjà eu lieu.

30. Axé sur la croissance et la diversification des économies à dominante minière de l'Afrique, le premier de ces deux ateliers s'est tenu du 7 au 9 novembre 2000 au Cap. Les participants ont formulé des recommandations portant sur: i) l'attraction et la rétention des investissements étrangers dans le secteur minier; ii) le secteur minier comme moteur de la croissance et la gestion des recettes minières; iii) la diversification et le développement dans les régions dépendant de l'exploitation minière. Dans le prolongement immédiat de l'atelier, deux pays africains ont demandé des activités de suivi spécifiques.

31. Le second de ces ateliers a été organisé à Bamako du 13 au 15 février 2001 à l'intention des pays francophones et portait principalement sur le thème de la diversification et du développement du secteur horticole en Afrique. On y a rendu compte de plusieurs réussites exemplaires dans le domaine du développement du secteur horticole et présenté plusieurs modules sur des aspects importants du commerce des produits horticoles tels que: logistique, préoccupations liées à la qualité et à la santé dans les pays importateurs, financement structuré. Les participants ont adressé aux gouvernements africains, aux entreprises et à la communauté internationale des recommandations portant sur des questions concernant: i) l'efficacité organisationnelle; ii) le secteur et le marché horticoles africains; iii) les besoins de financement.

32. Les deux autres ateliers prévus pour l'Afrique concernent respectivement la diversification et le développement du secteur horticole dans les pays anglophones (prévu à Nairobi du 29 au 31 mai 2001), et l'expansion et le financement du commerce dans le secteur africain des pêches (prévu pour l'automne 2001) dans un lieu restant à déterminer.

33. Dans le souci de promouvoir la transparence et de faciliter l'interaction entre les nombreux acteurs concernés, sur le portail Infocomm (<http://www.unctad.org/infocomm/diversification/>) a été ouvert un guichet spécial sur lequel peuvent être consultés les ordres du jour et la documentation à l'intention des ateliers régionaux.

b) Gestion des risques et financement structuré dans le secteur des produits de base

34. La cinquième Conférence africaine sur le commerce et le financement dans les secteurs pétrolier et gazier s'est tenue en mars 2000 à Accra, au Ghana. Quelque 120 participants venus de toute l'Afrique, dont plusieurs ministres et hauts fonctionnaires de la plupart des entreprises africaines importatrices ou exportatrices de pétrole y ont participé. Financée par le secteur privé et le Gouvernement ghanéen, cette conférence s'est penchée sur l'interface entre secteur pétrolier et secteur financier ainsi que sur les perspectives de la prospection en mer dans le golfe de Guinée. Une formation sur la gestion des risques a été dispensée aux participants en coopération avec le New York Mercantile Exchange. De plus, un ensemble de documents relatifs aux bourses de commerce en émergence dans le monde (en particulier en Afrique) ont été distribués lors d'un atelier organisé par la CNUCED dans le cadre de la Conférence de Bürgenstock sur les marchés à terme.

6. TRAINMAR

35. Les activités au cours de la période considérée comprennent: a) la diffusion de programmes de formation par l'intermédiaire des centres associés TRAINMAR établis en Angola, au Bénin, au Burkina Faso, en Égypte, en République-Unie de Tanzanie et au Togo; b) l'organisation d'une série de séances d'information destinées à toutes les missions permanentes établies à Genève, y compris celles de l'Angola, du Congo, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Mozambique et de la République-Unie de Tanzanie; et c) l'organisation d'un atelier en vue de l'élaboration du futur plan TRAINMAR d'action stratégique à l'échelle mondiale. Les centres TRAINMAR africains y étaient représentés par le centre de Côte d'Ivoire et l'équipe centrale de soutien.

36. De plus, le centre TRAINMAR installé dans les locaux de l'École arabe des sciences, des techniques et des transports maritimes (Égypte) a entrepris la mise au point sur CD-ROM d'un cours interactif de gestion de l'environnement dans les ports, en vue d'offrir un enseignement à distance dans le cadre du réseau mondial TRAINMAR. L'École en a présenté les premières réalisations à la Réunion d'experts sur la mise en valeur des ressources humaines utilisées dans les services d'appui au commerce: les clefs d'une croissance offrant un potentiel particulier pour les PMA, qui a eu lieu à Genève du 13 au 15 décembre 2000 et à laquelle de nombreux pays africains ont contribué.

7. TRAINFORTRADE

37. Une réunion d'examen tripartite tenue à Libreville en juin 2000 a procédé à une évaluation du projet pilote de formation à la gestion portuaire réalisée dans les trois communautés portuaires du Bénin, du Gabon et du Sénégal et en a dressé un bilan positif, fondé en particulier sur le fait que les activités de formation étaient largement assurées par des instructeurs désignés par les autorités portuaires. En outre, une mission d'évaluation fera le point de l'impact des activités de formation dans les pays susmentionnés.

38. Dans le cadre de TRAINFORTRADE, un séminaire de «formation des instructeurs» a eu lieu pendant trois semaines à Las Palmas (îles Canaries, Espagne), à l'intention des pays africains francophones. Des cadres d'entreprises portuaires du Bénin, du Cameroun, des Comores, de la Guinée, du Maroc, du Togo et de la Tunisie y ont participé. Un autre séminaire de «formation des instructeurs» a été organisé à Libreville, en février 2001, à l'intention à la fois du secteur public et du secteur privé des communautés portuaires gabonaises.

39. Il a été produit deux nouveaux films vidéo, sur «La protection de l'environnement dans les ports» et «La gestion d'un terminal à conteneurs», qui feront partie du matériel d'enseignement à distance qui devrait être complété par des moyens techniques modernes pour faciliter la communication entre instructeurs, formateurs et bénéficiaires d'une formation.

40. Un projet TRAINFORTRADE a été mis en place à l'intention du Bénin, du Mali et du Burkina Faso en vue de renforcer leurs capacités de formation au commerce international. À Ouagadougou, l'UEMOA devrait participer au suivi de différentes activités prévues dans le cadre de ce projet, y compris des cours TRAINFORTRADE. Le premier de ces cours, organisé à l'échelon régional, était consacré à «L'élaboration d'un droit et d'une politique de la concurrence» et a réuni à Bamako (Mali) 21 participants de la région. En outre, un cours sur «L'analyse des effets d'une politique de commerce international à l'aide d'un modèle global» a été organisé à Cotonou du 12 au 16 février 2001 à l'intention des dirigeants, cadres et autres acteurs de la société, qui se sont déclarés très satisfaits de ce cours. Il a été décidé de créer des groupes de travail chargés d'établir un modèle global du commerce avec l'étranger.

41. Le cours dispensé en anglais sur le thème «Commerce, développement et environnement» a été validé à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) en juin 2000. Comme il a été bien reçu par les participants, il est maintenant traduit en français. Des échanges de vues ont été entamés avec l'Angola pour déterminer ses besoins en matière de formation, et il en va de même avec d'autres pays lusophones. Une mission d'étude préliminaire a été réalisée à Conakry (Guinée) en février 2001 pour apprécier les besoins de formation et les capacités d'apprentissage à distance, en vue d'organiser des cours sur le commerce international et le secteur portuaire.

8. Projet de coopération technique relatif à l'accès au marché et aux législations et préférences commerciales

42. Ce projet a principalement pour but de renforcer la capacité des gouvernements et fonctionnaires des pays en développement à négocier des arrangements commerciaux régionaux ou sous-régionaux avec leurs partenaires des pays développés ou les uns avec les autres. À cet égard, la CNUCED collabore étroitement depuis 1998 avec la Division de l'industrie et de la coordination des échanges commerciaux (SITCD) du secrétariat de la SADC en donnant

des avis techniques sur des questions de politique générale dans le contexte de l'application du Protocole élaboré par la SADC en vue de créer une zone de libre-échange dans la région.

43. La CNUCED a participé, en particulier, à chacune des réunions mensuelles du Forum de négociation commerciale, en donnant des avis techniques sur diverses questions, y compris la suppression des droits de douane, les règles d'origine, les mécanismes de règlement des différends, les mesures antidumping et, plus récemment, le commerce des services. Elle contribue également à la préparation technique et au suivi des réunions, en collaboration avec le secrétariat de la SITCD, établi à Dar es-Salaam. Au cours de la période considérée, elle a entrepris huit missions, établi des rapports techniques, réalisé des études et donné des conférences et des avis sur de nombreux aspects de la zone de libre-échange projetée par la SADC.

B. Services

1. Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS)

44. En 2000, deux séminaires régionaux à l'intention des États membres de la CAE (Nairobi, Kenya, 2 et 3 mars) et de la SADC (Maseru, Lesotho, 7 au 9 juin) ont eu lieu dans le cadre de la troisième phase du CAPAS. Ces séminaires faisaient partie d'une série de séminaires qui avait débuté à la fin de 1999 et dont le but était d'aider les pays africains participants à préparer les négociations au titre de l'Accord général sur le commerce des services auxquelles ils étaient tenus de prendre part.

45. La quatrième phase du CAPAS a été lancée lors du dernier atelier sous-régional destiné aux pays membres de la SADC, qui a eu lieu à Maseru. Elle devrait aider les pays africains à mettre au point des modalités de libéralisation sous-régionale du commerce des services et à renforcer leurs moyens d'action en vue des négociations au titre de l'Accord général sur le commerce des services.

46. Grâce au Plan d'action de Maseru, arrêté d'un commun accord par les ministres du commerce des pays membres de la SADC, la quatrième phase du CAPAS aide la SADC à s'intégrer dans le commerce des services puisque celle-ci utilise le CAPAS comme instrument de négociation concernant le commerce des services aux niveaux multilatéral, régional et sous-régional. Le deuxième Forum de négociation commerciale de la SADC sur les services a eu lieu à Genève les 30 novembre et 1^{er} décembre 2000 dans le cadre du CAPAS. Au cours de ce Forum, les hauts fonctionnaires de la SADC ont déterminé les secteurs de services qui présentaient un intérêt particulier au regard de l'intégration sous-régionale, c'est-à-dire notamment le tourisme, les communications, les transports, la construction, les services liés à la production et à la distribution d'énergie et les services financiers. La SADC est actuellement à la recherche de fonds pour la mise en œuvre du programme.

47. À la fin de 2000, la quatrième phase du CAPAS a été lancée au cours d'un atelier qui a réuni des hauts fonctionnaires africains de différents pays et secrétariats d'organisations sous-régionales, des représentants de délégations établies à Genève et des chercheurs travaillant dans le cadre du CAPAS, qui ont débattu de questions présentant un intérêt pour les pays africains dans les négociations en cours au titre de l'Accord général sur le commerce des services.

2. Le programme relatif aux pôles commerciaux

48. À la fin de 2000, des pôles commerciaux étaient opérationnels au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Égypte, au Maroc, au Sénégal et au Zimbabwe. Quatre sont en passe de devenir des personnes morales et des entités opérationnelles (en Éthiopie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Tunisie). Quinze autres pôles en sont au stade de la faisabilité (en Afrique du Sud, en Algérie, au Bénin, au Cameroun, au Cap-Vert, au Gabon, en Guinée-Bissau, au Kenya, au Mali, à Maurice, en Mauritanie, au Mozambique, à Sao Tomé-et-Principe, au Soudan et en Zambie). En outre, 12 pays africains (Angola, Botswana, Djibouti, Érythrée, Gambie, Ghana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Namibie, Tchad et Togo) ont adressé des demandes d'assistance en vue de l'établissement de pôles commerciaux.

49. L'année dernière, un certain nombre de pays africains ont manifesté un regain d'intérêt pour le Programme relatif aux pôles commerciaux, souvent perçu comme un moyen de réduire le clivage numérique. L'Afrique du Sud, en particulier, a décidé d'asseoir son programme de développement du commerce et des investissements pour les PMA sur le modèle des pôles commerciaux. Elle a également offert d'accueillir en juin 2001 une réunion sur les pôles commerciaux en Afrique.

50. Le pôle commercial de Dakar a réussi non seulement à créer des services d'information commerciale, mais aussi à entreprendre un important programme de facilitation du commerce, unique en son genre, en utilisant surtout des ressources locales. Le pôle égyptien de commerce international est parvenu à créer un réseau national de huit pôles commerciaux totalement opérationnels desservant les régions dans lesquelles les entreprises qui ont besoin de leurs services sont le plus concentrées, et il est actuellement en train de créer dans le pays trois nouveaux pôles commerciaux.

51. Vingt-cinq représentants de 15 pôles commerciaux africains ont participé à Genève (6-10 novembre 2000) à la sixième Assemblée mondiale des pôles commerciaux, ils y ont présenté les services qu'ils offraient tout en prenant une part active au débat. L'Assemblée a décidé notamment de créer la Fédération mondiale des pôles commerciaux, et les pôles commerciaux africains disposent de trois sièges au sein du Comité directeur composé de 14 membres.

3. SYDONIA

52. Le Système douanier automatisé (SYDONIA) est actuellement installé ou en cours d'installation dans 27 pays africains; six projets sont en cours d'élaboration et attendent de trouver des bailleurs de fonds. Ce système est utilisé par 13 pays membres du COMESA et 10 pays faisant partie de la CEDEAO. Deux pays de la CEMAC utilisent le SYDONIA, et il en va de même de deux autres pays qui ne sont pas membres de groupements régionaux.

53. Les échanges de vues se sont poursuivis en vue de renforcer le soutien régional aux pays utilisateurs et l'on étudie actuellement les moyens d'élargir le projet en cours de la CEDEAO. La deuxième étape du COMESA a maintenant démarré à Lusaka et il a été officiellement demandé à la CNUCED de soumettre une proposition en vue de la création d'un centre d'appui régional dans les locaux du secrétariat du COMESA, en faisant appel simultanément à ses propres experts techniques et à des experts régionaux.

4. Commerce électronique

54. En novembre 2000, une réunion de haut niveau sur le commerce électronique et les recettes fiscales s'est tenue à Abuja (Nigéria) avec la participation de représentants de plus de 30 pays. La réunion a débattu des incidences du commerce électronique sur les recettes fiscales des pays en développement, eu égard en particulier au contrecoup potentiel des accords multilatéraux sur l'imposition du commerce électronique et sur les recettes douanières. Elle a également donné lieu à une utile mise en commun de données d'expérience sur la mise en place du projet SYDONIA et à un échange de vues sur la stratégie qui pourrait être adoptée à l'avenir au niveau régional dans ce domaine.

5. Transports

55. L'activité de la CNUCED consiste à contribuer à l'élaboration des politiques et à fournir une assistance technique. La publication (annuelle) de l'*Étude sur les transports maritimes* figure au nombre des contributions qui présentent un intérêt particulier pour les pays africains. Un chapitre de l'Étude parue en 2000 était consacré à l'évolution de la situation économique et des transports maritimes en Afrique subsaharienne et contenait des informations sur la croissance économique et le commerce, les flottes marchandes africaines, le trafic des principales marchandises de vrac sec, le transport du pétrole brut et des produits pétroliers, les services de lignes régulières et les coûts de transport. Une étude sur l'utilisation des technologies de l'information dans les petits ports a fourni des renseignements aux pays africains qui envisageaient ou étaient en train d'adopter ces technologies. Un exemple a été donné de l'utilisation qu'en faisait l'Autorité portuaire gambienne.

56. Le Système d'information anticipé sur les marchandises (SIAM) est un système d'information de gestion qui améliore l'efficacité des transports en localisant les matériels et marchandises utilisant un mode de transport (rail, route et lac/fleuve) ou stationnés aux interfaces (ports et ports secs) et en fournissant à l'avance des renseignements concernant l'arrivée des marchandises. Le module de suivi ferroviaire RailTracker du système SIAM est maintenant en place dans 14 pays africains et les consultations ont commencé en vue de son installation dans trois autres pays. Le SIAM contribue beaucoup à développer le commerce et à renforcer les associations entre pays voisins. Il permet aux transporteurs de communiquer de précieuses informations, indispensables aux niveaux interne et externe pour améliorer l'efficacité des opérations le long de leurs couloirs de transport. RailTracker a diminué le temps de transit, augmenté la productivité des wagons, réduit les retards des wagons, amélioré la fiabilité des transports et accru la capacité d'autofinancement³.

57. Le Système d'information sur le matériel roulant (RSIS) installé en Afrique australe deviendra opérationnel en 2001. Ce système relie les systèmes d'information de 11 transporteurs ferroviaires de la sous-région (quatre utilisent le système SPRINT des chemins de fer sud-africains et sept le module RailTracker du SIAM mis au point par la CNUCED).

58. Les projets d'assistance technique en vue de réorganiser les services de gestion des ports somaliens de Berbera et de Bosaso dans le nord du pays se sont poursuivis et ont contribué à améliorer l'acheminement des marchandises commerciales et des secours vers les hauts plateaux

³ Voir par. 52, TD/B/EX(25)/2.

éthiopiens. Un mémorandum d'accord, qui est en préparation, permettra de faire transiter les marchandises par Berbera.

6. Assurances et financement

59. En octobre 2000, la CNUCED a organisé, à Tunis, une conférence sur le développement de l'assurance-crédit en Afrique et dans la région méditerranéenne, à laquelle ont participé plus d'une centaine de délégués. Les questions abordées portaient sur l'assurance-crédit, la réassurance et l'information en matière de crédit dans les pays en développement d'Afrique et de la Méditerranée. Un groupe de travail comprenant les coorganisateur de la conférence, la Banque mondiale et l'Union de Berne, a été chargé de suivre en permanence les faits nouveaux concernant l'assurance-crédit et l'information en matière de crédit dans les pays africains. En mai 2000, la CNUCED a également organisé une réunion sur l'assurance-crédit au Nigéria, dans le cadre de la conférence annuelle de l'Organisation des assurances africaines.

7. Transport multimodal et facilitation du commerce

60. En 2000, le Gouvernement français a signé le descriptif du projet sur la « Mise en place de capacités de formation au commerce international pour le Bénin, le Burkina Faso et le Mali ». L'un des volets du projet, qui porte sur le transport multimodal et la logistique, prévoit plusieurs ateliers et la réalisation d'études nationales succinctes sur la logistique du commerce international, en étroite coordination avec les organismes nationaux de contrepartie qui auront été désignés. Des contacts préliminaires ont été pris en vue de l'exécution des activités prévues dans ce volet.

61. De plus, en étroite coopération avec le CCI, la CNUCED a réalisé en 2000, dans le cadre de leur projet URT/97/004, une étude approfondie sur la facilitation du commerce dans la République-Unie de Tanzanie. Cette étude a été présentée aux autorités de la République-Unie de Tanzanie pour suite à donner.

C. Dette et gestion de la dette

1. Club de Paris

62. Le secrétariat de la CNUCED continue de participer en qualité d'observateur aux réunions du Club de Paris consacrées à la renégociation de la dette bilatérale publique des pays en développement. Le Club de Paris a fortement accéléré ses activités au cours de l'année écoulée. En 2000 et au premier trimestre de 2001, 20 pays au total ont conclu de nouveaux accords de rééchelonnement ou de restructuration de leur dette en vers des créanciers du Club de Paris. Quatorze de ces pays appartenaient à l'Afrique subsaharienne. Huit étaient des pays pauvres très endettés qui ont obtenu un allègement de leur dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). L'Ouganda, premier pays à atteindre le point d'achèvement de l'initiative renforcée, en septembre 2000, a bénéficié d'une opération sur l'encours de la dette grâce à laquelle la précédente réduction de la dette est venue s'ajouter aux conditions de Cologne. Sept autres pays africains pauvres très endettés - Cameroun, Guinée-Bissau, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Niger et République-Unie de Tanzanie - ont obtenu un rééchelonnement des flux aux conditions de Cologne, c'est-à-dire une réduction de 90 % du service de leur dette en valeur actuelle, les créanciers choisissant généralement d'annuler

purement et simplement les versements venant à échéance pendant la période de consolidation. Deux autres pays pauvres très endettés, l'Éthiopie et Sao Tomé-et-Principe, ont obtenu un allègement aux conditions de Naples correspondant à une réduction de 67 % du service de leur dette en valeur actuelle. Djibouti, le Gabon, le Kenya et le Nigéria ont pour leur part conclu de nouveaux accords de rééchelonnement aux conditions du marché pour des périodes allant de un à deux ans (sauf le Gabon qui a simplement apuré ses arriérés). En plus de ces 14 pays, cinq pays africains pauvres très endettés - Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal et Zambie - se sont vu accorder les conditions de Cologne dans les accords qu'ils avaient conclus précédemment avec le Club de Paris.

63. Par ses analyses des problèmes de développement et de financement externe des pays d'Afrique ainsi que par l'intermédiaire de ses services consultatifs qui ont expressément pour mission d'aider ces pays à renforcer leur capacité de gestion et de négociation de la dette, la CNUCED peut beaucoup aider les pays débiteurs à obtenir un allègement optimal de leur dette. Elle a reçu l'année dernière de nouvelles demandes d'assistance dans ce domaine.

2. L'initiative PPTE

64. Le surendettement reste l'un des principaux problèmes auxquels se heurtent les pays d'Afrique. Trente-trois d'entre eux sont des pays pauvres très endettés et les autres bénéficient en principe de mesures spéciales en faveur des PMA. Le rapport annuel sur la situation des pays en développement au regard de la dette qui a été présenté à l'Assemblée générale (A/55/422) rend compte des travaux de recherche et d'analyse directive sur l'endettement des pays en développement, notamment des pays africains et des pays pauvres très endettés, que la CNUCED a poursuivis au cours de l'année écoulée. Le rapport expose les problèmes rencontrés au cours de la conception et de l'application de l'initiative en faveur des PPTE, y compris son financement, et fait valoir que même l'initiative améliorée ne constitue pas une réponse adéquate aux problèmes d'endettement des PPTE et qu'il faut adopter une approche témoignant d'une plus grande résolution à faire disparaître la menace que la dette fait peser sur ces pays. De surcroît, même si la plupart des pays africains surendettés sont soit des pays pauvres très endettés, soit des PMA, il existe des exceptions notables, et l'examen des problèmes d'endettement de l'Afrique ne peut se limiter à des initiatives en faveur de ces seules catégories de pays.

3. Programme relatif au système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE)

65. En 2000, le programme SYGADE a permis d'envoyer sur le terrain 25 missions dans 11 pays africains différents, en vue principalement d'installer ou de faire fonctionner la nouvelle version 5.2 (ou 5.1.2 dans certains cas) du SYGADE, de renforcer les capacités en matière de gestion de la dette et de participer à des séminaires et ateliers régionaux organisés dans le cadre du SYGADE. La CNUCED a apporté un appui à la région en collaborant souvent avec le Macroeconomic and Financial Management Institute in Eastern and Southern Africa (MEFMI).

66. Du 30 octobre au 17 novembre 2000, la CNUCED et le MEFMI ont organisé à Lusaka, dans le cadre de l'accord de coopération existant entre les deux institutions, un atelier sur la version 5.2 du SYGADE, qui s'adressait aux superviseurs et aux opérateurs expérimentés de ce système et qui a rassemblé une trentaine de participants angolais, ougandais, zambiens et zimbabwéens. Une évaluation détaillée de cet atelier fait apparaître que les participants l'ont jugé très utile.

67. La Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque des États d'Afrique centrale ont récemment lancé, à l'intention de l'Afrique francophone, une initiative régionale analogue à celle du MEFMI, le «Pôle dette». L'un des principaux problèmes rencontrés consistait à trouver les moyens de financer des activités communes. La première réalisation de cette collaboration a été l'envoi d'une mission SYGADE à Lomé (Togo), en novembre/décembre 2000, pour dispenser une formation à la fois au personnel technique et aux utilisateurs finals.

68. À l'intention de nouveau de l'Afrique francophone, le programme SYGADE a organisé à Genève, pour les spécialistes mauritaniens de la gestion de la dette, deux ateliers consacrés à des questions techniques complexes: le premier, en mars 2000, sur les rapports définis par l'utilisateur, et le second, en juin 2000, sur les opérations du Club de Paris.

Impact

69. Il est généralement admis que les retombées positives sont nettement supérieures au coût des projets par pays réalisés dans le cadre du SYGADE. Le coût de ces projets en Afrique va de 50 000 à plus de 900 000 dollars É.-U., selon les activités entreprises, la dimension de la base de données sur la dette à informatiser ainsi que le matériel et le personnel nécessaires. Le SYGADE est pour le moins financièrement autonome car les frais encourus sont compensés par une rationalisation du service de la dette et la vérification des disparités entre les montants réclamés par les organismes créanciers. Il permet également de réaliser de substantielles économies en évitant les coûts superflus résultant par exemple du versement de sommes indues aux créanciers ou de l'imposition d'intérêts de retard dus à une mauvaise tenue des comptes.

D. Investissement international et développement des entreprises

1. Investissement

70. Le projet d'élaboration de guides de l'investissement et de renforcement des capacités des PMA réalisé conjointement par la CNUCED et la Chambre de commerce international (CCI) a abouti à la publication d'un guide pour le Mali. Un autre guide a été mis au point pour l'Ouganda et un autre encore est sur le point d'être achevé pour le Mozambique. En 2000, des ateliers ont été organisés dans ces deux derniers pays pour débattre des guides avec des représentants de la population locale et du secteur privé (y compris les investisseurs étrangers). De plus, la phase pilote du projet a fait l'objet d'une évaluation par un groupe indépendant de cinq membres, qui s'est achevée en février 2001.

71. La diffusion de la fiche de synthèse intitulée «Pleins feux sur la nouvelle Afrique», produite en coopération avec la CCI, le PNUD et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), s'est poursuivie pendant la période considérée. Cette fiche, qui donne un aperçu d'éléments positifs mais peu connus de nature à encourager le placement d'IED en Afrique, a été distribuée à 13 000 responsables sélectionnés de sociétés transnationales partout dans le monde.

72. Le projet relatif à l'évaluation des besoins en vue d'attirer en Afrique des IED venus d'Asie, s'inscrit dans le contexte de la coopération Sud-Sud. Il vise à faire mieux comprendre comment les pays africains, en particulier les pays les moins avancés (PMA), peuvent attirer

les IED d'origine asiatique et les utiliser efficacement pour se développer. En faisant connaître l'expérience des entreprises asiatiques, il peut également servir à renforcer l'engagement du secteur privé dans les PMA. Le projet a également pour but d'attirer l'attention des investisseurs asiatiques sur les possibilités d'investissement offertes par les pays africains et d'améliorer les mécanismes institutionnels indispensables au développement du secteur privé en Afrique. Des rapports d'évaluation des besoins et des profils d'investissement par pays ont été établis pour le Botswana, le Ghana, Madagascar, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie. Ils feront l'objet d'un débat au cours d'une table ronde de haut niveau qui aura lieu pendant l'été 2001.

a) Services consultatifs pour l'investissement et la formation

73. Dans le cadre du programme de renforcement des capacités pour la promotion de l'investissement mis au point par la CNUCED, les services consultatifs pour l'investissement et la formation (SCIF) ont organisé au Caire (juin 2000) deux ateliers de formation à l'intention des diplomates égyptiens de haut niveau et de niveau intermédiaire, respectivement. Cette formation portait sur le choix des investisseurs, les meilleures pratiques internationales de promotion des investissements et le rôle des missions diplomatiques dans la promotion des IED.

74. En juillet 2000, la CNUCED a contribué à un programme de formation organisé à Lusaka (Zambie) par l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), à l'intention du personnel des agences de promotion des investissements de la région de la SADC.

75. À la suite de la mission de programmation réalisée en 1999, les SCIF coopèrent avec l'ONUDI pour moderniser les règles et procédures relatives aux zones franches à Djibouti. Ils ont donné à l'Agence de promotion des investissements de Djibouti des conseils au sujet d'un nouveau programme de travail et de la mise en place d'un système d'information par l'Internet. La CNUCED a revu le projet de code kényen des investissements et formulé ses observations dans un rapport. Le Président du Centre kényen de promotion des investissements a été informé des recommandations de la CNUCED au début de 2001.

76. Au Mali, un programme d'assistance technique au Centre de promotion des investissements qui est en cours d'élaboration devrait renforcer l'aptitude du Centre à réaliser des activités de promotion et de ciblage des investissements.

77. L'Ouganda a appliqué, pour la promotion des investissements, la stratégie de croissance concentrée recommandée dans l'Examen effectué par la CNUCED, de la politique ougandaise d'investissement. Neuf équipes spéciales ont été créées pour effectuer des tâches liées au réexamen et à la rationalisation de l'appareil de l'État, à la réalisation d'études préalables de faisabilité sur le fret aérien et les ports intérieurs et à l'analyse du potentiel d'investissement offert notamment par l'industrie cotonnière, l'enseignement, les services médicaux, l'impression, l'informatique, les communications et les services financiers. Les travaux de ces équipes spéciales ont été présentés au Président du pays en octobre 2000.

78. La CNUCED a procédé à un examen de la politique mauricienne d'investissement et organisé en novembre 2000 un atelier national pour débattre de ses conclusions. Le Gouvernement a demandé que l'application des recommandations fasse l'objet d'un suivi.

79. En 2001, la CNUCED va entreprendre trois nouveaux examens de la politique d'investissement en Afrique, pour le Botswana, le Ghana et la République-Unie de Tanzanie.

b) Programme d'accords internationaux d'investissement

80. En 2000 et 2001, la CNUCED a également poursuivi son programme de travail sur le renforcement des capacités des pays en développement en rapport avec les accords internationaux d'investissement. Ce programme a permis de donner des conseils d'experts et de faciliter plusieurs séries de négociations sur des accords bilatéraux d'investissement. Quelque 42 accords ont ainsi été conclus. Les pays africains qui y ont participé sont les suivants: Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Comores, Égypte, Éthiopie, Ghana, Guinée, Jamahiriya arabe libyenne, Mali, Maurice, Mauritanie, Tchad, Zambie, Zimbabwe. Des cours de formation à la négociation ont été organisés, dont un du 5 au 16 juin 2001 à Alexandrie (Égypte) pour les pays francophones. Un séminaire pilote a eu lieu en Namibie du 13 au 15 février 2001 à l'intention des ONG d'Afrique australe. Les participants comprenaient 20 représentants de 21 ONG, d'organisations communautaires et de syndicats d'Afrique australe.

2. Développement des entreprises

a) Les femmes chefs d'entreprise en Afrique: l'expérience de certains pays

81. Les résultats de travaux de recherche sur les femmes chefs d'entreprise dans plusieurs pays d'Afrique, réalisés dans le cadre de projets de la CNUCED/ONUDI, ont été publiés dans un rapport qui fait notamment ressortir les obstacles qu'elles ont rencontrés et passe en revue les recommandations formulées pour surmonter ces obstacles. Ces recommandations s'appuient sur l'expérience de femmes chefs d'entreprises, d'organismes publics et d'établissements non gouvernementaux d'aide aux entreprises rencontrés dans le cadre des travaux de recherche et d'exécution des projets des deux organisations.

b) Coopération technique

82. Les activités entreprises dans le but de développer et de renforcer les centres pour l'innovation et le développement des entreprises se poursuivent dans le cadre du Programme de développement de l'esprit d'entreprise (EMPRETEC) mis au point par la CNUCED. Au Ghana et au Zimbabwe, il existe maintenant de solides plans de travail pour assurer une coopération plus étroite entre les programmes EMPRETEC dans les deux pays et les centres pour l'innovation et le développement des entreprises. Un premier atelier EMPRETEC consacré à la commercialisation et à l'exportation des produits alimentaires a eu lieu à Accra (Ghana) du 22 au 24 août 2000.

83. Le programme Entreprises Afrique du PNUD est une initiative régionale destinée à encourager l'entrepreneuriat et le développement des entreprises en Afrique subsaharienne. La CNUCED a été choisie comme organisation partenaire pour réaliser, dans le cadre de ce programme, de nouveaux projets du type EMPRETEC, et les deux organismes vont coopérer pour répondre à la demande croissante de programmes EMPRETEC de la part des PMA africains.

84. Le programme de la CNUCED intitulé Méditerranée 2000: renforcement des institutions et entrepreneuriat, qui est financé par le Gouvernement italien, est un programme de renforcement des capacités étalé sur trois ans qui a pour but de favoriser le développement économique et social par une consolidation des capacités institutionnelles afin d'aider les petites et moyennes entreprises à se développer et à affronter la concurrence dans 10 pays en développement du bassin méditerranéen et de la Corne de l'Afrique. En 1999/2000, diverses activités ont été entreprises ou consolidées dans plusieurs pays africains: l'Égypte, l'Éthiopie, le Maroc, l'Ouganda et la Tunisie.

c) Amélioration de la concertation entre le secteur public et le secteur privé et développement des petites et des microentreprises

85. Des consultants nationaux d'Éthiopie, de Madagascar et de la République-Unie de Tanzanie ont établi des rapports sur leurs pays respectifs dans lesquels ils analysent la mesure dans laquelle la concertation entre le secteur public et le secteur privé a permis d'établir un cadre d'orientation cohérent pour le développement des entreprises, ainsi que les problèmes particuliers rencontrés par les petites et les microentreprises pour entamer un échange de vues avec les pouvoirs publics. Ces rapports serviront de base pour l'élaboration de recommandations sur les orientations à suivre et de matériels d'information pour des séminaires organisés au niveau national. Pendant la période considérée, des missions de programmation ont eu lieu dans les trois pays pour déterminer les éléments essentiels d'une stratégie cohérente de développement des entreprises. Le rapport de synthèse est en cours de publication pour être distribué à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

d) Comptabilité de l'environnement

86. Dans le cadre des travaux de la CNUCED sur la comptabilité de l'environnement, qui ont pour but d'améliorer la comptabilité environnementale et la publication par les entreprises de rapports sur l'environnement en proposant des principes directeurs pour l'élaboration de normes ainsi que pour l'établissement et l'utilisation des états financiers, un atelier régional, tenu à Nairobi les 13 et 14 mars 2001 à la demande de l'Association des comptables d'Afrique orientale, centrale et australe, a réuni plus de 70 participants de cinq pays - Afrique du Sud, Kenya, Ouganda, Zambie et Zimbabwe - comprenant des agents comptables, des directeurs généraux, des directeurs financiers, des experts-comptables, des défenseurs de l'environnement et des responsables politiques.

E. Programme global CNUCED/PNUD sur la mondialisation, la libéralisation et le développement humain durable

87. Plusieurs missions ont eu lieu au Mali et en Tunisie dans le cadre du programme CNUCED/PNUD sur la mondialisation et le développement humain durable, qui a pour but de mieux faire connaître les liens entre la libéralisation et le développement humain durable en étudiant l'incidence de ces liens sur la conception et l'application de stratégies de développement national.

F. Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

88. En sa qualité de chef de file des travaux sur les possibilités d'accès aux marchés et les débouchés commerciaux dans le cadre de cette initiative, le secrétariat de la CNUCED a continué de faire rapport sur les activités interinstitutions. Il lui a été demandé en particulier d'organiser une réunion interinstitutions sur un projet de cadre opérationnel d'action en faveur de la diversification des économies africaines, qui a eu lieu le 11 juin 2001 avec la participation des institutions des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux compétents, afin d'étudier les moyens d'appliquer le cadre opérationnel au niveau national. De plus, le rapport de la réunion sera également présenté à titre de contribution pour le débat de haut niveau que le Conseil économique et social va consacrer à l'Afrique en juillet 2001.
